



SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 4
Absents : 3
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-QUATRE OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 OCTOBRE 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD).

ABSENTS : Mme Marie-Noëlle LAVERTON, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

DEL2024-98

Rapporteur : Michel BELIN

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, il convient de procéder à des ajustements de crédits en dépenses et en recettes, conformément à la nomenclature M57.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la DM n°3 au BP 2024 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 03 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024				
---	--	--	--	--

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
65	65748	Subvention de fonctionnement exceptionnelle CURLING CLUB	5 000,00	
012	6218	Autre personnel extérieur - Mise à disposition de personnel par le CDG74	30 000,00	
74	748374	Dotation biodiversité et aménités rurales		35 000,00
		Total section de fonctionnement	35 000,00	35 000,00

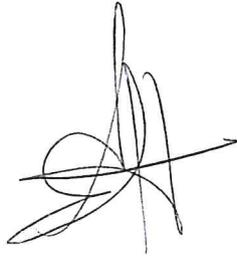
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°3 au budget principal
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les virements dessus mentionnés.

Envoyé en préfecture le 28/10/2024
Reçu en préfecture le 28/10/2024
Publié le
ID : 074-217400852-20241024-DEL2024098-DE

En Mairie, le 24 octobre 2024
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 24 octobre 2024
Le Maire,
François BARBIER

